



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 274 (464)

Mensuel - Nouvelle Série

Janvier 2005

Le numéro 3€

L'ŒCUMÉNISME, PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE À PROPOS D'UN LIVRE DU PROF. GEORG MAY

1^{ère} PARTIE : VATICAN II ET L'ŒCUMÉNISME

1. UNE ANALYSE OBJECTIVE, PÉNÉTRANTE ET RADICALE

Georg May, prêtre depuis 1951, professeur de droit canonique, de droit ecclésiastique et d'histoire du droit canonique à l'Université de Magonza de 1960 à 1994, a écrit, au cours de ce dernier quart de siècle, différents essais, passionnés, pénétrants et documentés sur l'Église de l'après Concile, tous plutôt critiques de l'ambiance actuelle. Rappelons celui qu'il a consacré aux lourdes responsabilités des évêques dans la très grave crise actuelle de l'Église, et qui a pour titre une phrase prononcée en 1985 par le cardinal Frajo Seper, alors préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « La crise de l'Église est une crise des Evêques »¹.

Nous voudrions maintenant nous arrêter sur le dernier ouvrage de cet érudit : une dénonciation implacable et radicale de l'œcuménisme actuellement professé par la hiérarchie catholique. Il s'agit d'un texte d'environ 280 pages, dense, très documenté et néanmoins enlevé et incisif². L'ouvrage est partagé en sept chapitres, suivis d'une brève conclusion, de notes et d'une bibliographie. Le premier chapitre traite du « but et de l'orientation de l'œcuménisme issu de Vatican II (pp. 9-64). Tout le corps central du livre (chap. 2 à 6, pp. 67-198) considère, en une synthèse efficace, les doctrines des protestants, des « orthodoxes », des religions non

chrétiennes, en elles-mêmes et en relation à l'œcuménisme. Le dernier chapitre (pp. 201-238) s'arrête sur les effets dévastateurs de l'œcuménisme pour l'Église catholique.

Ce livre a également, entre autres mérites, celui d'illustrer avec la plus grande clarté des doctrines protestantes et orthodoxes fondamentales (chap. 2 à 6), ce qui n'est pas sans importance, car elles sont de fait méconnues de la majorité des catholiques, constamment piégés par la propagande œcuménique, qui vise à exalter ce que – dit-elle – nous avons en commun avec elles, comme si les différences graves fondamentales étaient sans importance ou dues à de simples équivoques doctrinales, surmontables par le « dialogue ». Les religions non chrétiennes sont elles aussi présentées dans le livre telles qu'elles sont et sans les déformations de la propagande œcuménique (du type « nous adorons tous le même Dieu »).

Étant donné l'importance du sujet traité, nous essaierons de l'exposer de façon détaillée, en nous concentrant sur certains thèmes essentiels : le rapport entre Vatican II et l'œcuménisme ; l'illustration synthétique des doctrines des hérétiques et de schismatiques, en effectuant une large synthèse de l'exposition nourrie que nous propose ce livre.

1.1 Une condamnation sans appel

La condamnation de l'œcuménisme, circonstanciée et raisonnée, est sans appel. Nous lisons en effet pp. 239-242, dans la Conclusion : « L'œcuménisme détruit la foi catholique. L'œcuménisme assène un coup mortel à la foi catholique. L'œcuménisme assèche la moelle [de la foi – ndlr] des os des croyants. On a la nette sensation qu'à cause de l'œcuménisme, l'Église est devenue protestan-

te. L'œcuménisme est une maladie, une maladie mortelle de surcroît, c'est le cancer de l'Église, dont la métastase s'est étendue à tous les membres. Avec l'œcuménisme, l'Église peut mourir, elle ne peut certainement pas vivre. *Il faut y mettre un terme le plus rapidement et le plus radicalement possible* »³.

Nous avons mis ces derniers mots en italique, car ils manifestent un aspect caractéristique de ce travail. L'auteur ne se limite pas à un diagnostic du mal. Fort de son autorité de prêtre et de savant réputé, il demande que la cause de ce mal soit supprimée le plus rapidement possible. Le bien et la survie même de l'Église l'imposent. La mesure est comble désormais. Une certaine exaspération transparaît dans l'analyse proposée par ce livre, analyse qui est d'ailleurs conduite de façon impeccable, en une succession d'exemples concrets et d'argumentations théologiques et canoniques, qui démontrent sans équivoque possible l'hétérodoxie totale de l'œcuménisme actuel.

De plus l'auteur ne se limite pas à fustiger le Clergé, en particulier les évêques, pour leur complicité avec l'orientation dominante ; il n'épargne pas non plus la lâcheté des fidèles, dont la plupart trouvent leur compte dans la dérive insensée actuelle : « A la vaste masse des catholiques post-conciliaires d'aujourd'hui, tièdes et indolents, rien ne plaît davantage que les pratiques interconfessionnelles [l'étreinte liturgique mortelle avec protestants et orthodoxes – ndlr]. Il faut bien le dire : l'œcuménisme fleurit parce que la vérité est devenue indifférente au plus grand nombre. Il fleurit parce que le plus grand nombre trouve la forme

1. GEORG MAY, *Die Krise der Kirche ist eine Krise der Bischoefe (Kardinal Seper)*, édition spéciale des cahiers 1 et 2/1987 de *Una Voce – Korrispondenz*, Koeln, 1987, 119 p.

2. GEORG MAY, *Die Œkumenismusfalle* [le piège de l'œcuménisme], Sarto Verlag, Stuttgart, 2004. 278 p.

3. GEORG MAY, *Die Œkumenismusfalle*, cit. p. 239.

protestante du christianisme [surtout au plan moral – ndlr] plus commode et donc préférable à celle de l'Église catholique » (*Die Ökumenismusfalle*, cit., p. 240). Naturellement c'est surtout le cas en Allemagne, où protestants et catholiques vivent côte à côte [et dans tous les pays – ajouterons-nous – où il en est de même : Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, etc.]. Le fait que, partout, les catholiques tendent aujourd'hui (conséquence certes non voulue des « réformes » imposées par Vatican II) à sentir la foi et à la vivre d'une façon toujours plus semblable à celle des protestants (hérétiques et schismatiques), nous semble une réalité difficile à nier. Combien de catholiques acceptent encore, aujourd'hui, le principe d'autorité, représenté par le Magistère, tant dans le domaine de la morale que dans celui du dogme ? Du reste, il faut bien le dire, un magistère qui a renoncé à condamner l'erreur, qui prêche des doctrines corrompues par la pensée moderne ennemie du Christ, qui a renoncé à la seule mission qui justifie son existence, celle de convertir les âmes au Christ, n'a pas l'autorité morale pour imposer son autorité institutionnelle.

1.2 L'œcuménisme est un piège mortel préparé par Vatican II

Tous ceux qui se fient à l'œcuménisme, et en particulier ceux qui le professent consciemment, se trompent donc gravement. L'œcuménisme est un mirage, car « La chrétienté une et unie est une utopie... L'œcuménisme ne fait que poursuivre une chimère, puisqu'il est totalement illusoire d'espérer voir les orthodoxes et les protestants s'accorder dans l'avenir avec la doctrine et l'organisation de l'Église catholique, et s'unir visiblement à elle. *L'œcuménisme vient s'échouer sur les insurmontables contradictions de la doctrine*. Il est impossible de prétendre surmonter les problèmes posés par les vérités de foi par des astuces de politique ecclésiastique... Il faut avoir le courage de le dire : la chrétienté sera encore divisée quand le Seigneur viendra juger les vivants et les morts » (*op. cit.* p. 241). Il y a un seul œcuménisme authentique, celui qui fut réaffirmé par Pie XII en 1926 dans l'encyclique *Mortalium animos*, celui qui suppose le « retour » des chrétiens « séparés », contrits et repentants, à la maison du Père, qu'ils avaient coupablement quittée (*op. cit. ibidem*).

L'œcuménisme actuel est donc un piège mortel, qui est en train de dissoudre l'Église catholique, et dont la hiérarchie présente ne semble pas même, dans sa grande majorité, réaliser l'existence. L'auteur n'épargne pas le cardinal Kasper, qui se trouve à la tête de toutes les ouvertures œcuméniques, ni le Pontife régnant, qui a notoirement voulu faire de l'œcuménisme la *marque distinctive* de son pontificat. Cela n'a rien de surprenant, ajouterons-nous, puisque Jean-Paul II s'est toujours considéré comme l'interprète et l'exécuteur fidèle de Vatican II. L'œcuménisme pervers actuel est en effet issu du Concile.

2. L'ŒCUMÉNISME ET LE CONCILE VATICAN II

Comment le prof. May voit-il le rapport entre œcuménisme et Concile ? Il consacre à ce dernier une bonne partie du premier chapitre, celui qui structure toute son analyse.

Dans son essai de 1987, Georg May écrivait : « Je considère l'œcuménisme comme la pire décision prise par le Concile : c'est un coup de hache donné à la racine de l'arbre de l'Église. Tous les bouleversements provoqués par l'œcuménisme post-conciliaire ont leurs racines dans le Concile »⁴. Dans l'ouvrage que nous abordons ici, il remarque : « Le décret conciliaire *Unitatis Redintegratio* (UR) veut établir les “principes catholiques de l'œcuménisme”. Ce document contient des choses justes et dignes de considération [mais l'auteur ne précise pas lesquelles – ndlr], mais aussi des choses fausses et dangereuses. Ici, l'Église a commencé cette chute verticale dont on ne voit pas encore la fin. L'affirmation [contenue dans UR 4 – ndlr] selon laquelle le mouvement œcuménique a pris son élan “sous le souffle du Saint-Esprit” est donc inacceptable, parce que le Saint-Esprit est une puissance qui produit de la clarté, et non de la confusion » (*May op. cit.* p. 7). Ce n'est donc pas le Saint-Esprit qui était à l'œuvre, mais le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens [créé par Jean XXIII et présidé par le card. Bea, sa créature – ndlr], lequel Secrétariat acceptait les suggestions des représentants des « frères séparés » en les faisant ensuite filtrer dans le décret cité et dans d'autres documents conciliaires, puisqu'il disposait [par la volonté du pape Roncalli – ndlr] d'un substantiel pouvoir de censure à l'égard de tous les textes soumis au vote, contrôlant leur conformité aux principes de l'œcuménisme » (*op. cit.* pp. 7-8).

2.1 Église du Christ et Église catholique

Le Concile se propose donc de rétablir l'unité des Chrétiens (UR 8), en particulier avec les orthodoxes (UR 18). Mais cette unité est maintenant entendue comme le résultat d'une « réconciliation », comme « *unio restauranda* » (UR 15, 16), les différences dans les habitudes et les usages respectifs restant sauves (UR 16). Cette terminologie ne semble pas, remarque le prof. May, donner naissance à un concept unitaire (*op. cit.*, p. 8).

Il semble de toute façon évident que l'unité des chrétiens doit être réalisée dans la seule Église, qui « subsiste » de façon inamissible dans l'Église catholique (UR 4). C'est pourquoi « on est stupéfait par l'affirmation (UR 8) selon laquelle les catholiques doivent se réunir pour prier pour cette unité » (*op. cit., ibidem*). L'Église catholique ne possède-t-elle pas déjà cette unité, par définition ? Quoi qu'il en soit, les chrétiens doivent se réconcilier dans la seule et unique Église du Christ (UR 22). Même en tenant compte de *Lumen Gentium* 8 (qui contient lui aussi le célèbre et funeste « *subsistit in* »), il faut affirmer, soutient le prof. May, que pour le Concile, « l'Église du Christ est unique parce que numériquement, elle est une et seule... Mais ceci ne peut être compris que dans le sens où l'Église catholique et seulement l'Église catholique est l'Église du Christ » (*op. cit.* pp. 8-9).

4. GEORG MAY, *Die Kirche...* cit. p. 13. Voir aussi p. 10 du même ouvrage : « Le Concile a émis des mots d'ordre, grâce auxquels le mouvement post-conciliaire s'est mis en marche. La catastrophe post-conciliaire a été rendue possible en premier lieu grâce au Concile ».

Ceci posé, en comprenant donc le *subsistit in* de façon substantiellement conforme à la tradition (chose qui ne semble toutefois pas du tout certaine – voir *infra* 2.4), il reste le fait que la représentation que le décret donne des protestants et des orthodoxes est totalement abstraite, pour ne pas dire fausse.

L'affirmation de UR 4, selon laquelle les « frères séparés », sont *apposés* (*zugeführt* : *apportés, unis*) à l'Église, est ambiguë et, dans tous les cas, « elle ne permet pas d'affirmer qu'ils sont membres de l'Église » (*op. cit.* p. 9). L'affirmation de UR 1 selon laquelle « tous les baptisés aspirent à l'Église une, visible et universelle » (*ibidem*) est donc complètement fausse. Il s'agit d'un « optimisme » totalement infondé. Protestants et orthodoxes ne recherchent aucunement cette unité, et ils font preuve, en général, de l'aversion la plus radicale à l'égard du catholicisme. Ce qui les intéresse, c'est uniquement de tirer avantage de cette situation et de gagner des catholiques à leurs sectes. Les uns et les autres devraient être appelés par leurs noms : « hérétiques » et « schismatiques ». Mais le Concile se garde bien de le faire (*op. cit.* pp. 9-11).

Comme exemple supplémentaire de la confusion induite par le décret en question, le prof. May observe qu'« il n'est pas possible de séparer le peuple de Dieu [qui serait l'Église, d'après le Concile – ndlr] du Corps du Christ [qui est encore l'Église – ndlr], comme si l'on pouvait appartenir [par le baptême – ndlr] au peuple de Dieu tout en n'appartenant pas (pleinement) au Corps du Christ, comme semble l'affirmer UR 4, à propos des « frères séparés » [“unis (*apposés*) à l'Église par le baptême mais séparés de sa pleine communion...”]. En effet, cela signifierait que les non catholiques appartiennent d'une certaine façon au peuple de Dieu, et qu'ils sont donc en attente d'être pleinement incorporés au Corps du Christ. Mais peuple de Dieu et peuple du Christ ont la même étendue. Celui qui appartient au peuple de Dieu fait aussi partie du Corps du Christ [la séparation des non catholiques de la “pleine communion” apparaît alors contradictoire avec la conception de l'Église comme *peuple de Dieu* – ndlr]. Et il faut enfin rappeler qu'UR 3 n'affirme pas que le baptême rend les non catholiques parties du Corps du Christ, comme le dit la traduction allemande, mais qu'ils sont “incorporés au Christ” (*Christo incorporantur*). Il est plutôt difficile de comprendre comment toutes ces déclarations peuvent être conciliées » (*op. cit.* p. 11).

2.2 UR 3 affirme le faux

Les affirmations contenues dans *Lumen Gentium* 15 et *Unitatis Redintegratio* 19, d'après lesquelles les communautés religieuses non catholiques doivent être considérées comme « Églises et communautés ecclésiales » sont « impropres et trompeuses » (*op. cit.* p. 11) : « Une communauté religieuse qui vit d'éléments chrétiens [les *éléments* dont parle LG 8 – ndlr] ne devient pas de ce fait “Église”, et le Concile ne peut pas lui attribuer ce nom. Il y a une seule Église, l'Église catholique... L'expression “Églises et communautés ecclésiales” est à corriger. Cette façon de parler est hélas désormais enracinée... » (*op. cit.* pp. 11-12).

Le Concile sème un peu partout la confusion.

Sur certains points, néanmoins, il s'exprime avec clarté. Revenons à UR 3, où il affirme que « les moyens de salut » dans les communautés religieuses non catholiques reçoivent leur efficacité « de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (*op. cit.* p. 12). Rappelons que ceci est une notion traditionnelle qui, comme chacun sait, a déjà trouvé une interprétation chez saint Augustin. Le baptême administré valablement par un hérétique est efficace parce que c'est celui de l'Église, administré « selon les intentions de l'Église », et non parce qu'il est administré par l'hérétique ; il est donc valide *bien qu'il soit administré par un hérétique* ; il est valide à cause de la Grâce et de la Vérité que le Saint-Esprit maintient dans l'unique Église du Christ, l'Église catholique, et elle seule. Mais ce fragment de doctrine orthodoxe est supprimé, dans UR 3, d'une phrase dans laquelle on affirme que les « Églises » séparées, malgré leurs « déficiences », sont *en tant que telles* utilisées par le Saint-Esprit comme « instruments de salut » ! Le texte ne laisse place à aucun doute ⁵.

Le prof. May ne parle pas à demi-mot : « Mais le Concile dit ensuite des "Églises et communautés ecclésiales" que "le Saint-Esprit ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut" (UR 3). *Cette proposition est assurément fautive*. En s'employant à revaloriser les communautés religieuses non catholiques, le Concile est tombé dans une grave erreur [doctrinale, ajoute le traducteur]. Les communautés non catholiques, en tant que confessions et institutions, en elles-mêmes et par elles-mêmes, ne peuvent en aucune façon être des moyens de salut. Le chrétien individuel peut se sauver dans une communauté séparée, mais non *grâce à* cette communauté [c'est-à-dire par son appartenance à celle-ci et donc grâce à elle – ndlr]. Le Saint-Esprit agit dans les personnes individuelles, non dans les communautés chrétiennes séparées en tant que telles [hérétiques et schismatiques], qui ne permettent pas à leurs membres d'obtenir le salut. En tant que séparées de l'Église du Christ, qui

5. Par souci de clarté, nous citons ici la phrase dans son intégralité : « En conséquence, *ces Églises et Communautés séparées*, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (UR 3).

est l'Église catholique, elles s'opposent à celle-ci et, par conséquent, ne conduisent pas au salut, mais à la perte. Puisque l'hérésie détruit l'unité dans la foi et que le schisme détruit l'unité dans le gouvernement de l'Église, il est impossible que l'hérésie et le schisme soient des moyens de salut. Bien sûr, il y a dans les communautés séparées des *éléments de salut*, c'est-à-dire des fragments, parties, dons, comme le baptême et la prière. Mais si ces éléments sont en soi efficaces pour le salut, ce n'est pas à cause de leur présence dans les communautés séparées, mais parce qu'ils proviennent de l'Église catholique. Ce qui, dans les communautés séparées, est efficace pour le salut, n'est pas donné par les communautés elles-mêmes, mais par les fragments d'Église catholique que ces communautés ont emportés avec elles. C'est une notion erronée, car purement quantitative, de différencier l'Église catholique comme « moyen général de salut » [*generale auxilium salutis*, toujours dans UR 3 – ndlr] des moyens partiels de salut, que fournissent les communautés séparées. L'Église catholique ne possède pas seulement un plus grand nombre de moyens de salut ; elle les possède *tous*, elle est l'*unique Arche du salut* » (*op. cit.* pp. 12-13).

Cette vérité a été rendue floue et confuse, pour ne pas dire qu'elle a été *implicitement niée*, par les ambiguïtés et les erreurs doctrinales qui ont pénétré le Concile, qui ne réaffirme jamais avec clarté, nous semble-t-il, que l'Église catholique est l'*unique Arche du salut*.

2.2.1 On voit se répandre au sein du clergé la conviction que le Concile non dogmatique Vatican II est corrompu par des erreurs doctrinales

Face à la dimension désormais apocalyptique de la crise de l'Église catholique, la douloureuse prise de conscience de l'existence de véritables erreurs doctrinales dans les textes du non dogmatique Vatican II semble se répandre au sein du clergé. Nous voudrions signaler deux interventions, parues à la même époque que le livre qui fait l'objet de notre étude.

La *note exégétique* de Claude Barthe sur UR 3, relève avec stupeur que, dans cet article, on admet précisément que les « Églises et communautés séparées » sont « en tant que telles » des moyens du salut des âmes : du principe orthodoxe suivant lequel « le baptême conféré au sein d'une église anglicane peut [malgré le contexte hérétique et schismatique dans lequel il est administré – ndlr] procurer la grâce, *Unitatis Redintegratio* induit que l'Église anglicane est un canal de la grâce [conclusion totalement erronée doctrinalement – ndlr]. Or [à la

lumière du dogme de la foi – ndlr], on ne comprend pas comment les Églises et communautés séparées pourraient posséder *en tant que telles* un statut surnaturel, et comment le Saint-Esprit pourrait, dans cette optique, se servir d'elles comme d'un moyen de salut. Tout cela [conclut l'auteur avec une logique parfaite – ndlr] est en relation avec le principe posé par *Gaudium et Spes* 8 (l'article du *subsistit in*) et avec sa conséquence, qui est que les chrétiens séparés jouiraient d'une « union imparfaite » avec l'Église. Étrange notion : en effet, soit on est en communion avec le Christ et son Église, soit on ne l'est pas » ⁶.

Cette « étrange notion », comme chacun peut le voir, laisse deviner la présence d'une erreur doctrinale très grave, car elle se traduit dans l'*affirmation explicite* que les « Églises » des hérétiques et des schismatiques sont en tant que telles des « moyens de salut » employés par le Saint-Esprit, affirmation qui contient la *négation implicite* du dogme selon lequel seule l'Église catholique est institutionnellement l'*unique Arche du Salut*.

Le passage que nous venons de citer est extrait de la préface à une brève étude du père Ansgar Santogrossi o.s.b., prêtre américain. Dans cette étude, le père Santogrossi affirme quant à lui que, dans la récente encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (2003), le Pape, en réaffirmant l'interdiction d'administrer les sacrements aux « hérétiques et aux schismatiques, même de bonne foi », est partiellement revenu à la discipline antérieure à Vatican II, discipline dont l'auteur – qui soumet sa thèse au jugement du Magistère – juge la « libéralisation » par le Concile « théologiquement impossible », c'est-à-dire en contradiction avec la doctrine toujours enseignée par l'Église ⁷.

Speculator
(à suivre)

6. CLAUDE BARTHE, présentation de *Pour une interprétation authentique de l'œcuménisme*, brève étude du PÈRE ANSGAR SANTOGROSSI O.S.B., sur certains aspects de l'encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, parue dans la revue *Catholica*, n. 84, été 2004, pp. 53-62, citation p. 54.

7. PÈRE ANSGAR SANTOGROSSI O.S.B., *op. cit.* pp. 54-55 : « L'auteur de cette étude *ne voit pas la possibilité théologique de la libéralisation introduite par Vatican II*, concernant l'administration des sacrements aux chrétiens séparés [dans le décret *Orientalium Ecclesiarum*, 24-29 – ndlr]... L'auteur soumet son opinion à l'autorité du magistère. Son intention est de soulever des difficultés afin que des clarifications autorisées émanent du magistère ».

LA FIDÉLITÉ AU « DEPOSITUM FIDEI »

FAITS ET PAROLES

Une accusation injustifiée

En janvier 2004, la Fraternité Saint Pie X, en la personne de son Supérieur général, S.E. Mgr Bernard Fellay, a envoyé à tous les cardinaux l'étude *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse*, accompagnée d'une lettre. Après avoir été présentée aux journalistes, cette étude a été largement diffusée. Ce document a suscité éloges et

critiques, pour ainsi dire privés. Parmi les critiques publiques figure celle d'Andrea Torielli, vaticaniste de *Il Giornale* et collaborateur de la revue *Il Timone*, qui a publié son article ¹. Nous n'avons pas l'intention de commenter cet article

dans son intégralité, ce qui a d'ailleurs déjà été fait par la revue *La Tradizione Cattolica* dans son numéro de juillet-septembre 2004. Nous nous proposons au contraire de ne considérer que l'accusation que M. Torielli formule dans sa critique : « *Le document est truffé de citations extraites de l'encyclique Ut unum sint [...], publiée en 1995 par Jean-Paul II et consacrée à*

1. Cf. *Il Timone* avril 2004.

l'œcuménisme. Hélas, les passages rapportés et critiqués sont sélectionnés arbitrairement, souvent en omettant quelques lignes précédentes ou suivantes, qui mettent dans une juste perspective des affirmations qui – si on les sort de leur contexte – sont susceptibles de critiques »². Et Tornielli donne un exemple de cette extrapolation présumée : « le pamphlet omet les paroles limpides du paragraphe 18 de *Ut unum sint*, où le Pape dit : “Dans ce contexte, il ne s’agit pas de modifier le dépôt de la foi, de changer la signification des dogmes, d’en éliminer des paroles essentielles, d’adapter la vérité aux goûts d’une époque ou d’abolir certains articles du Credo sous le faux prétexte qu’ils ne sont plus compris aujourd’hui. L’unité voulue par Dieu ne peut se réaliser que dans l’adhésion commune à la totalité du contenu révélé de la foi. En matière de foi, le compromis est en contradiction avec Dieu qui est Vérité. Dans le Corps du Christ, lui qui est “le Chemin, la Vérité et la Vie” (Jn 14, 6), qui pourrait considérer comme légitime une réconciliation obtenue au prix de la vérité ?” »³.

La réponse de *La Tradizione Cattolica* à cette critique d’Andrea Tornielli ne s’est pas fait attendre : « chacun sait (et parmi les nombreux documents qui soulignent cet aspect, l’encyclique *Pascendi* fait preuve d’une clarté inégalée) que le trait le plus typique et le plus caractéristique du modernisme en théologie (et du néo-modernisme actuel) est de mélanger des réaffirmations nettes de la doctrine traditionnelle à de petites concessions, parfois à peine perceptibles, à des positions hérétiques, fausses ou, quoi qu’il en soit, hétérodoxes »⁴. Et c’est justement par ce passage de *Pascendi* que nous entendons commencer notre réflexion.

« *Telle page de leur ouvrage – dit saint Pie X en parlant des modernistes – pourrait être signée par un catholique : tournez la page, vous croyez lire un rationaliste* »⁵. Le fait que, dans le passage de *Ut unum sint* cité par Tornielli, le Pape affirme explicitement qu’il n’est pas dans l’intention du document de proposer la moindre opposition au *depositum fidei*, ne change rien au fait que certaines de ses affirmations ne sont pas en accord avec ce *depositum*. C’est comme si, après avoir frappé une personne, on affirmait ne pas l’avoir fait, ou ne pas l’avoir fait volontairement ; on peut admettre que l’acte soit involontaire, mais reste le fait qu’il a provoqué une douleur, et peut-être même une blessure à la personne frappée.

Entrons maintenant au cœur du sujet, pour prouver ce que nous affirmons.

1^{ère} contradiction : schisme et hérésie ne sont plus séparation, mais demi-communication avec l’Église

Prenons, comme premier exemple, ce passage de l’encyclique de Jean-Paul II sur l’œcuménisme : « Évoquant la division des chrétiens, le Décret sur l’œcuménisme n’ignore pas “la faute des hommes de l’une et l’autre partie”, en reconnaissant que la responsabilité ne peut être attri-

buée uniquement “aux autres”. Par la grâce de Dieu, ce qui appartient à la structure de l’Église du Christ n’a pourtant pas été détruit, ni la communion qui demeure avec les autres Églises et Communautés ecclésiales. En effet, les éléments de sanctification et de vérité présents dans les autres Communautés chrétiennes, à des degrés différents dans les unes et les autres, constituent la base objective de la communion qui existe, même imparfaitement, entre elles et l’Église catholique. Dans la mesure où ces éléments se trouvent dans les autres Communautés chrétiennes, il y a une présence active de l’unique Église du Christ en elles. C’est pourquoi le Concile Vatican II parle d’une communion réelle, même si elle est imparfaite. La constitution *Lumen Gentium* souligne que l’Église catholique “se sait unie pour plusieurs raisons” avec ces Communautés, par une certaine et réelle union, dans l’Esprit-Saint »⁶.

Notre objectif n’est pas de nous arrêter ici sur la présumée responsabilité bilatérale dans les séparations d’hérétiques et de schismatiques de l’unité de l’Église catholique, aspect qui mériterait une réflexion particulière. Venons-en plutôt à ce qui est explicitement affirmé par Jean-Paul II : la communion avec les autres « Églises » (orthodoxes) et « Communautés ecclésiales » (protestants) n’aurait pas été détruite, dans la mesure où demeurent en elles des éléments de sanctification et de vérité ; et toutefois, cette communion ne serait pas parfaite. Or, cette affirmation est inconciliable avec celle de Léon XIII : « Comme pour l’unité de l’Église, en tant que “réunion de fidèles”, est nécessairement requise l’unité de la foi, de même pour l’unité de l’Église, en tant que société divinement constituée, est exigée de droit divin l’unité de gouvernement, qui produit et renferme en elle-même l’unité de la communion. “Or, l’unité de l’Église est envisagée de deux façons : dans la connexion ou la communication réciproque des membres de l’Église entre eux ; et en outre, dans l’ordre de tous les membres de l’Église sous une tête unique” (*Summa Theologiae*, II-II, q. 39, a. 1). Il s’ensuit que les hommes se séparent de l’Église tant par le schisme que par l’hérésie »⁷. En effet, si « l’unité de gouvernement... produit et renferme en elle-même l’unité de la communion », d’où les « Églises » séparées tirent-elles leur communion non pleine ? Léon XIII ne dit pas que ceux qui se séparent de l’Église catholique diminuent leur communion (ce qu’affirme au contraire Jean-Paul II en parlant de communion plus ou moins pleine), mais qu’ils se séparent de la communion (un point, c’est tout).

Ce n’est que dans cette optique authentiquement catholique du « tout ou rien » que l’on peut comprendre la célèbre expression de Saint Augustin, selon qui « tout ce que l’on a de l’Église en dehors de l’Église ne porte pas au salut »⁸, ainsi que cette affirmation du Concile de Florence : « [L’Église] tient pour si importante l’unité du corps ecclésial que ce n’est qu’à ceux qui persévèrent en elle que les sacrements de l’Église procureront le salut, et que les jeûnes, les autres œuvres de piété et les exercices de la milice chrétienne obtiendront la récompen-

se éternelle »⁹. Donc, ce que l’Église catholique a en commun avec les communautés qui se sont séparées d’elle ne produit aucune communion, même imparfaite, et ne profite pas à ceux qui demeurent dans la séparation d’avec le Siège Apostolique. Le schisme et l’hérésie produisent une fracture, une séparation nette d’avec la communion catholique, et non une simple diminution de cette communion. Telle est la pensée de l’Église, et non celle de *Ut unum sint*.

C’est aussi aux antipodes de la perspective de *Ut unum sint* (§ 11-12) que se place cette affirmation du pape Pie IX : « Quiconque fixe son attention et réfléchit sur la situation dans laquelle tombent les différentes sociétés religieuses, en désaccord entre elles et séparées de l’Église catholique [...], se convaincra facilement que dans aucune de ces sociétés, ni dans leur ensemble, ne peut être reconnue, en aucune façon (*ullo modo* !) cette Église unique et catholique que le Christ Seigneur a édiflée, constituée, et dont il a voulu qu’elle existât, et l’on ne pourra jamais dire qu’elles soient membres et parties de cette Église, aussi longtemps qu’elles resteront visiblement séparées de l’unité catholique »¹⁰.

Que Tornielli ne le prenne pas mal, mais, si les mots ont encore un sens, nous avons ici deux conceptions inconciliables : il y a d’un côté la Tradition catholique, pour laquelle on est soit en communion, soit séparé de l’Église, et *tertium non datur*, il y a de l’autre côté Jean-Paul II, pour qui l’on est plus ou moins en communion, sur la base de ce que l’on a en commun, dans une communion qui est demeurée substantiellement non détruite. Et ce n’est pas une « protestation » de ne rien vouloir ajouter qui soit en contradiction avec l’enseignement éternel du Magistère, qui viendrait changer quoi que ce soit. Cette « protestation » constitue au contraire une contradiction interne au texte de l’encyclique, qui bien que non orthodoxe, a une cohérence qui lui est propre. Pour rester ancré dans la Tradition, Jean-Paul II aurait tout simplement dû ne pas écrire ce qu’il a écrit, comme il l’a écrit !

2^e contradiction : la Rédemption automatique

Une deuxième preuve que les critiques du document de la Fraternité Saint Pie X ne se fondent pas sur d’arbitraires citations d’encycliques du Pontife actuel – citations qui, d’après Tornielli, trahiraient sa pensée – est donnée par le paragraphe 13 de la première encyclique de Jean-Paul II, *Redemptor Hominis* : « Il s’agit donc ici de l’homme dans toute sa vérité, dans sa pleine dimension [...]. Il s’agit de chaque homme, parce que chacun a été inclus dans le mystère de la Rédemption, et Jésus-Christ s’est uni à chacun, pour toujours, à travers ce mystère. Tout homme vient au monde en étant conçu dans le sein de sa mère et en naissant de sa mère, et c’est précisément à cause du mystère de la Rédemption qu’il est confié à la sollicitude de l’Église. Cette sollicitude s’étend à l’homme tout entier et est centrée sur lui d’une manière toute particulière. L’objet de cette profonde attention est l’homme dans sa réalité humaine unique et impossible à répéter, dans laquelle demeure intacte l’image et

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *La Tradizione Cattolica*, n. 3 (57), p. 74.

5. SAINT PIE X, *Pascendi Dominici Gregis*, 8 septembre 1907.

6. JEAN-PAUL II, *Ut unum sint* § 11, 25 mai 1995.

7. LÉON XIII, *Satis Cognitum*, 29 juin 1896.

8. SAINT AUGUSTIN, *De Bapt. Contra Donat.* 4, 17, 24.

9. *Denz.* 714.

10. PIE IX, *Iam vos omnes*, 13 septembre 1868.

la ressemblance avec Dieu lui-même (Gen. 1, 27) [...] L'homme, tel qu'il est "voulu" par Dieu, "choisi" par Lui de toute éternité, appelé, destiné à la grâce et à la gloire : voilà ce qu'est "tout" homme, l'homme "le plus concret", "le plus réel" ; c'est cela, l'homme dans toute la plénitude du mystère dont il est devenu participant en Jésus-Christ et dont devient participant chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère ».

D'après la pensée de Jean-Paul II, donc, chaque homme – et il insiste à plusieurs reprises sur cette universalité : une bonne dizaine de fois dans ce seul paragraphe – est uni au Christ grâce au mystère de la Rédemption. Toujours d'après Jean-Paul II, il ne s'agit pas de l'union de tout homme à Dieu en tant que créature ; il s'agirait au contraire d'une nouvelle union, nouvelle parce que réalisée par la Rédemption. Cette union, qui concernerait, nous le répétons, « chaque homme », serait définitive (« pour toujours », dit Jean-Paul II). À peine est-il venu au monde que chaque homme se trouverait déjà uni à la Rédemption du Christ, déjà bénéficiaire du salut qu'Il nous a gagné par sa Passion et sa Mort. Mais alors, à quoi donc sert le Saint Baptême ? Et ce n'est pas tout : en chaque homme venant au monde demeurerait intacts, d'après Jean-Paul II, aussi bien l'image que la ressemblance avec Dieu. Quel est alors l'effet du péché originel, et quelle est la nécessité du Baptême pour retrouver la ressemblance perdue ? La confusion entre l'*imago* et la *similitudo* est ici évidente ; cette dernière a en effet été complètement perdue, et l'homme ne peut la retrouver qu'à travers la « renaissance de l'eau et de l'Esprit ». Mais si cette distinction entre *imago* (naturelle) et *similitudo* (surnaturelle) a disparu, il est permis de se demander si le dogme du péché originel et la nécessité du Saint Baptême n'ont pas disparu eux aussi. En effet, la doctrine traditionnelle est que « la tache du péché originel, dont nous parlons, demeure dans les fils de ceux qui ont été régénérés, tant qu'elle n'a pas été lavée en eux par l'eau de régénération. En effet, le régénéré ne régénère pas ses enfants, il les génère ; et il ne leur communique pas la régénération, mais il leur transmet le vice de sa naissance. Et donc ni l'infidèle coupable, ni le fidèle absous ne génèrent de fils innocents, mais coupables... C'est pourquoi la première naissance tient l'homme sous le joug de la damnation, dont seule la seconde naissance peut le libérer »¹¹. Affirmer au contraire que « chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère », est déjà uni à Jésus-Christ par la Rédemption qu'Il a accomplie, c'est être en contradiction patente avec la doctrine catholique traditionnelle.

Il ne faudrait pas croire que cette idée se présente accidentellement dans la pensée de Jean-Paul II. Elle était déjà présente dans un commentaire du paragraphe 22 de *Gaudium et Spes*, qu'il écrivit lorsqu'il était cardinal. Nous citerons tout d'abord le passage du texte conciliaire en question, puis le commentaire du card. Wojtyła : « En

réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné... **Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation...** "Image du Dieu invisible" (Col. 1, 15), Il [Jésus] est l'Homme parfait qui a restauré dans la descendance d'Adam la ressemblance divine, **altérée dès le premier péché. Parce qu'en Lui la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme.** » Et voici le commentaire du cardinal Wojtyła : «... le texte conciliaire, en appliquant la catégorie du mystère de l'homme, explique le caractère anthropologique ou même anthropocentrique de la Révélation offerte aux hommes en le Christ. Cette Révélation est concentrée sur l'homme : **le Christ révèle pleinement l'homme à l'homme, mais il le fait au moyen de la Révélation du Père et de son amour** (cf. Jn 17, 6)... **La Révélation consiste en le fait que le Fils de Dieu, à travers son incarnation, s'est uni à tout homme, il est devenu, en tant qu'Homme, l'un de nous : "en tout semblable à nous, à l'exception du péché"** (Hébr. 4, 15) »¹².

Selon ces deux passages, le Christ, en révélant le Père, révélerait aussi l'homme à lui-même. Or il est évident que le Christ révèle le Père en tant que Lui-même est Dieu (en effet, il ne pourrait pas révéler Dieu le Père si Lui-même n'était pas Dieu), mais si en révélant le Père parce que Lui-même est Dieu, Jésus-Christ révèle aussi l'homme à lui-même, alors cela signifie que l'homme lui-même doit être Dieu, ou qu'il possède de toute façon la vie divine en lui-même en tant qu'homme, et non en tant que chrétien régénéré par l'eau baptismale.

Il apparaît clairement, dans ce commentaire, que l'on a complètement perdu de vue la distinction entre Rédemption objective, pour laquelle Jésus a mérité de façon infinie et donc « suffisamment » pour chaque homme, et la Rédemption subjective, par laquelle les mérites de la Rédemption objective sont appliqués sous certaines conditions à la personne individuelle. Jean-Paul II, lui, résout tout cela par la Rédemption sans distinction ; et dans le commentaire que nous venons de citer, il s'arrête même à l'Incarnation, à travers laquelle « le Fils de Dieu... s'est uni à chaque homme » !

Comment peut-on concilier de telles positions avec celles qui ont depuis toujours été enseignées par l'Église ? Et que l'on ne nous dise pas que ce n'est pas ce que Jean-Paul II voulait dire : nous jugeons le sens de ce qui est écrit et non les intentions. Et ce qui est le plus grave, c'est que tout ce que Jean-Paul II a fait par la suite se révèle en pleine cohérence avec ce qu'il a écrit quand il était cardinal puis pape, et cela provoque de nombreux problèmes et de grands dangers pour la Foi catholique.

3e contradiction : les « martyrs » des fausses religions

Nous avons tout autant de peine à concilier

avec la Tradition cette affirmation de Jean-Paul II : « **Le témoignage [des martyrs] rendu au Christ jusqu'au sang est devenu un patrimoine commun aux catholiques, aux orthodoxes, aux anglicans et aux protestants...** »¹³. Romano Amerio commente ainsi ce passage : « Il faut toujours faire la distinction entre la foi dans la vraie religion et la foi dans les fausses religions. Mais aujourd'hui, quiconque meurt pour une fausse religion peut être considéré comme martyr... Mais le principe catholique est tout autre : c'est la vérité, à laquelle on adhère librement. Le principe n'est pas la conscience individuelle, mais l'objet auquel la conscience individuelle se soumet, c'est-à-dire la vérité, c'est-à-dire Dieu : le Dieu trinitaire »¹⁴.

C'est précisément parce qu'il abandonne le principe catholique suivant lequel il n'est pas suffisant d'avoir une conscience sincère, mais il est nécessaire d'avoir une conscience vraie, que Jean-Paul II en arrive à considérer comme martyrs même ceux qui se trouvent hors de l'Église catholique (que ces derniers, par un désir implicite, aient appartenu à l'Église catholique, est un fait qui n'est pas accessible à nous autres mortels, et sur lequel l'Église ne peut pas se prononcer). Le Magistère, au contraire, a toujours embrassé une position diamétralement opposée : « **Personne, quelques aumônes qu'il ait pu faire, et même s'il avait versé son sang pour le nom du Christ, ne pourra être sauvé s'il n'est demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique** » (Concile de Florence, Bulle *Cantate Domino*, Décr. pro *Iacobitis*, 1441)¹⁵.

Nous avons cité trois cas (il y en a hélas beaucoup d'autres) dans lesquels les positions de Jean-Paul II sont en opposition avec l'enseignement permanent de l'Église. Et ce, malgré les déclarations de fidélité à cet enseignement. Si les mots ont encore un sens, les affirmations que nous avons citées s'opposent à la doctrine catholique. À moins que l'on ne considère que le Pontife actuel est un nominaliste encore plus nominaliste que Guillaume d'Ockham, pour qui les mots dont de purs noms – *flatus vocis* – sans aucune correspondance avec la réalité ni aucune signification conceptuelle stable.

Si l'on exclut la perspective nominaliste et que l'on s'en tienne à un sain réalisme, la contradiction entre les textes des encycliques de Jean-Paul II et ceux de la Tradition est évidente. À ceux qui n'admettent pas ce principe, comme le dit Aristote, il ne reste qu'à se taire.

Que M. Tornielli cherche la solution la moins mauvaise. Quant à nous, nous attendons des éclairages, au moins sur les passages que nous avons cités, nous permettant d'aboutir à une signification conforme à la doctrine catholique. En réalité, leur donner un sens vraiment orthodoxe, reviendrait – cette fois – à trahir les textes.

Lanterius

11. SAINT AUGUSTIN, *De gratia Christi et de peccato originali*, II, 40.

12. Cit. in J. Dormann, *La théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*.

13. JEAN-PAUL II, lettre apostolique *Tertio Millennio Adveniente*, § 37.

14. R. AMERIO, *Stat Veritas*, Riccardo Ricciardi éditeur, 1997, p. 100.

15. *Denz.* 714.

LE PÉCHÉ ORIGINEL ET LA MISÉRICORDE DE DIEU

Un lecteur nous écrit :

Cher directeur,

Dans votre numéro d'avril 2004, à propos de la « *Théologie de Jean-Paul II* », vous dites que ce Pape a éclipsé le dogme du péché originel. J'avoue que, pour ma part, je n'ai jamais réussi à comprendre pourquoi Dieu, à cause du péché des premiers parents, a « puni » leurs enfants et leurs milliards de descendants. Je donne un exemple : si, dans un pays, un homme commet un crime, en tuant par exemple un autre homme, le juge va-t-il pour autant condamner ses enfants aux travaux forcés à perpétuité ? Est-il donc concevable, croyable, que le Souverain Juge ait eu l'idée de condamner les milliards de descendants d'Adam et Ève en les punissant pour le péché de leurs parents ? Est-il possible de penser que les juges de ce monde soient plus sages que le Juge Suprême de l'Univers ?

Lettre signée

Cher ami,

Nous vous répondons volontiers, en vous demandant de nous excuser pour le retard dû, comme toujours, à des raisons de place et de temps.

Rappelons tout d'abord que le dogme du péché originel a ainsi été défini par le Magistère infallible de l'Église :

« *Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul et non à sa descendance, et qu'il a perdu la sainteté et la justice reçues de Dieu pour lui seul et non aussi pour nous, ou que, souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis que la mort et les punitions du corps à tout le genre humain, mais non pas le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit anathème (Concile de Trente, s. 5, can. 2).*

L'Église, par une sentence infallible, a donc affirmé que la doctrine sur le péché originel est vérité révélée par Dieu, contenue dans la Sainte Écriture et dans la Tradition, et que par conséquent tout catholique, s'il veut rester catholique, doit l'accepter – qu'il la comprenne ou non – sur la Parole de Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. C'est le mérite de la foi.

Toutefois l'Église – et la théologie est là pour le démontrer – ne condamne pas ceux qui cherchent à pénétrer le contenu du dogme le plus avant possible, pourvu que cette recherche reste « *fides quaerens intellectum* », une foi qui cherche à comprendre, c'est-à-dire la recherche d'un esprit qui ne suspend pas l'adhésion de foi mais continue à croire même « *sans voir* » (Jn 20, 29), et qui reste décidé à croire sur la seule parole de Dieu, proposée par l'Église, même s'il ne parvenait jamais à la « comprendre ».

Ceci posé, venons-en à votre exemple.

Vous écrivez : « *si, dans un pays, un homme commet un crime..., le juge va-t-il*

pour autant condamner ses enfants aux travaux forcés à perpétuité ? » Bien sûr que non. Ce serait en effet une injustice que d'imputer aux enfants le péché de leur père comme si c'était une faute personnelle. Mais si un homme joue ses biens, personne, dans aucun pays au monde, ne criera à l'injustice parce que ses enfants n'hériteront rien ou hériteront des dettes de leur père, douloureuse conséquence de la faute personnelle de ce dernier. Et encore : si un roi promet à un sujet un bienfait (donc quelque chose qui ne lui est pas dû), bienfait qu'il pourra transmettre à ses descendants, à condition de poser un acte personnel de valeur ou de fidélité, et que le sujet manque à cette condition, et se comporte même en félon, personne, en aucun pays au monde, n'accusera le roi d'injustice si les descendants de ce sujet n'héritent pas du bienfait et doivent, douloureuse conséquence de la faute paternelle, gagner leur pain à la sueur de leur front et vivre péniblement.

C'est exactement le cas du « péché originel ».

Dieu avait promis à Adam, non en tant qu'individu, mais *en tant que chef du genre humain*, un bienfait surnaturel (qui ne lui était donc pas dû), bienfait qu'il pourrait transmettre à tous ses descendants : la vision de Dieu face à face (alors que l'homme, par nature, ne peut connaître Dieu qu'à travers les choses créées) ; c'est pourquoi il avait doté Adam de la Grâce, qui devait lui permettre d'atteindre cette fin surnaturelle, en plus des dons préternaturels (science infuse, domination des passions, immortalité corporelle) qui, en perfectionnant la nature humaine, la rendaient plus apte à recevoir et à utiliser le don de la Grâce. Mais la promesse de Dieu était conditionnée à la victoire d'Adam dans l'épreuve à laquelle il succomba finalement, en commettant le premier péché, et il succomba non seulement en tant qu'individu, mais aussi *en tant que chef du genre humain*, perdant pour lui-même et pour ses descendants le droit à la vision béatifique, le don surnaturel de la grâce et les dons préternaturels. Ainsi Adam, qui aurait dû transmettre une nature humaine intacte et en état de grâce, transmet au contraire une nature corrompue par la concupiscence et en état de péché.

Adam a donc *commis* le péché originel, et nous l'avons *reçu en héritage*. Alors que pour Adam, ce fut un véritable péché, pour nous, comme le dit le Concile de Trente, c'est un péché en tant que « *mort de l'âme* », c'est-à-dire péché au sens *analogique* (non univoque), parce qu'analogiquement au péché personnel, il nous prive de la Grâce et de notre destin surnaturel ; c'est pourquoi il ne suffit plus que nous soyons « *générés* », mais nous devons être « *régénérés* » dans le Baptême par la vertu du Sang du Christ. En outre, analogiquement au péché personnel,

le péché originel comporte un désordre dans notre volonté et son éloignement (*aversio*) de Dieu, si bien que nous naissons privés de cette « justice » ou droiture originelle, qui rendait facile à Adam sa soumission à Dieu, de même qu'elle rendait facile la soumission de ses facultés inférieures à sa raison. D'où la lutte (et le mérite) pour rétablir en nous la droiture perdue chez Adam.

La doctrine du péché originel peut nous sembler un peu mystérieuse (mais si on réfléchit aux liens de la génération charnelle, elle ne l'est pas tant que cela), en ce qui concerne la loi de solidarité qui unit tout le genre humain au premier homme, mais elle ne peut aucunement donner lieu à une accusation d'« injustice ».

Il y aurait injustice si le péché d'Adam était imputé à ses descendants comme une faute personnelle. Mais ce n'est pas le cas. La preuve en est que les damnés sont en enfer en raison de leurs péchés personnels, et non pour le péché originel hérité d'Adam. Les enfants ou les handicapés mentaux (non responsables), qui meurent avec le seul péché originel, ne vont pas en enfer, mais aux limbes, où ils jouissent de la connaissance et de l'amour naturels de Dieu (et peu importe que la « nouvelle théologie » s'efforce d'évacuer, en même temps que la distinction entre naturel et surnaturel, la doctrine catholique sur les limbes...).

Non ! Le Juge Suprême de l'Univers ne se laisse pas battre en sagesse et justice par les juges de ce monde, ni en bonté par qui que ce soit. Dieu, en effet, punit la faute de nos premiers parents bien moins sévèrement que ce qu'ils méritaient. Ève croit davantage le démon que Dieu ; Adam fait passer Dieu après sa femme ; tous deux désobéissent avec l'ambition de devenir semblables à Dieu et, à part les accusations réciproques, pas la moindre demande de pardon ne sort de leurs lèvres (et ils n'avaient pourtant pas l'aiguillon de la triple concupiscence comme nous !). Et pourtant, Dieu fait briller à leurs yeux l'espérance de la Rédemption, qui va rendre à la créature humaine la Grâce et le Ciel. Quant aux autres conséquences du péché originel : mort, souffrance, désordre de la concupiscence, choses que Dieu n'avait pas faites mais qui sont entrées dans le monde « *par l'envie du diable* » (Sag. 2, 24), Dieu en a miséricordieusement fait un moyen d'expiation et d'élévation (de même que l'on fait un remède à partir du venin de la vipère) et, encore plus miséricordieusement, il a pris sur Lui, en se faisant homme, « *les péchés du monde* », du péché personnel d'Adam jusqu'aux péchés personnels du dernier de ses descendants, pour satisfaire à la Justice divine par sa souffrance, son humiliation et sa mort, et nous enseigner, à nous les fils d'Adam, qu'après le péché originel, la voie de la Croix est la voie de la Vie.

Hirpinus

« TOSCANA OGGI », MGR PAGLIA ET LE RAMADAN

Un lecteur nous écrit :

Cher directeur,

L'hebdomadaire catholique *Toscana oggi* (*Toscane aujourd'hui* - ndt) du 3 octobre 2004 publie en page 9 les vœux de l'évêque de Terni, Mgr Vincenzo Paglia, président de la Commission épiscopale pour l'œcuménisme et le dialogue interreligieux, à l'occasion du Ramadan : « *Le vœu que nous pouvons adresser à tous nos frères musulmans et au grand monde de l'Islam est que, durant ce temps, ils redécouvrent la sainteté de Dieu qui est source d'une vie solidaire entre tous les peuples. Trouver un temps de jeûne et de prière signifie se rapprocher de Dieu [mais... quel Dieu ? Mgr Paglia semble avoir oublié que le Dieu auquel croient les musulmans n'est pas le nôtre, n'est pas le vrai Dieu incarné dans l'histoire il y a 2000 ans], pour qu'il transforme le cœur de*

tous. En un temps où les hommes ne savent pas se donner la paix, peut-être est-il bon que les hommes de toutes les religions, et donc aussi les hommes de l'Islam, en appellent à Dieu [il aurait dû dire : "se convertissent au Christ", mais cela - hélas ! - c'est du "prosélytisme" et la prédication de la vérité, ce qui est interdit en ces temps d'"œcuménisme" post-conciliaire !], et celui qui se rapproche de Dieu se rapproche de l'homme ».

C'est ce même numéro du journal « catholique » *Toscana oggi* qui fournit un commentaire à ce discours, en page 7 : « *Bangladesh : un médecin chrétien converti est assassiné. Gani Mondol, un médecin converti au christianisme, a été égorgé par des militants musulmans dans la nuit du 18 septembre [...]. Il était devenu baptiste, mais il s'était rapproché du catholicisme au cours de ces dernières années,*

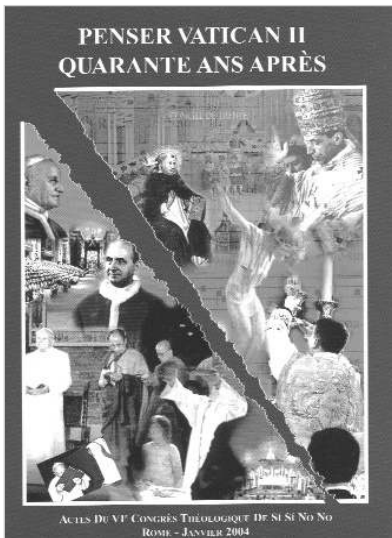
en se mettant à la disposition de différentes organisations catholiques d'assistance. Quand il s'était converti il y a 15 ans, des islamistes avaient organisé des protestations à son encontre ».

Voilà comment le « saint » mois du Ramadan fait « redécouvrir » aux « frères musulmans » la sainteté de Dieu, en les rapprochant aussi de l'homme ! Pour que ce soit vraiment le cas, ils devraient être convertis au vrai Dieu, qui s'est révélé en Notre Seigneur Jésus-Christ, et non laissés « œcuméniquement » dans leur fausse religion !... J'en demande peut-être trop ?

Que Jésus-Christ revienne régner dans les cœurs, sinon de tous les hommes, du moins dans le cœur des hommes d'Église et des chrétiens !

Lettre signée

LES ACTES DU VI^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO TENU EN JANVIER 2004
SONT DISPONIBLES AU COURRIER DE ROME (PRIX 25 €).



À l'occasion des quarante ans de Vatican II, le VI^e congrès théologique de la revue *SÌ SÌ NO NO*, s'est proposé de *penser* le concile, loin des passions et des invectives.

L'intuition commune à toutes les contributions réunies dans ce volume, est que le concile doit être pensé à partir de son intention, et non sur son interprétation ou son application. Cette intention ne serait-elle pas viciée par la distinction du pastoral et du dogmatique, et par la volonté d'exposer la doctrine « suivant les méthodes et la présentation dont use la pensée moderne » ?

Au terme de cette réflexion, les conclusions du congrès font apparaître que le recours à la Tradition n'est pas un simple retour en arrière, à un *statu quo ante* qui ignorerait les problèmes de l'Église du XXI^e siècle. Bien au contraire, ce recours à la Tradition se présente comme la réponse à la crise telle qu'elle se pose aujourd'hui. Autrement dit, le remède à la crise d'identité actuelle est dans le retour de l'Église à l'intégrité de sa Tradition, intégrité compromise par le concile, tant dans son intention patente que dans sa doctrine latente.

L'INTENTION DU CONCILE

- Discours introductifs de Jean XXIII et de Paul VI ; Discours de clôture de Paul VI - Histoire méconnue du concile, le « brigandage », les irrégularités - La légitimité juridique du concile - Pastoral ou dogmatique - Analyse de textes conciliaires : *Gaudium et Spes* ; la phraséologie progressiste dans les textes du concile Vatican II - Synthèse sur l'intention viciée du concile.

LA DOCTRINE DU CONCILE

- Quelle est cette « pensée moderne » à laquelle le concile a voulu s'adapter ? - La pensée moderne, l'influence allemande - Le présupposé œcuménique de *Lumen Gentium* - L'Église sacrement *Dei Verbum à Lumen Gentium* ; L'anthropocentrisme - Synthèse sur la nouvelle religion Vatican II : une religion de la Conscience - La sainteté impossible. *Gaudium et Spes* et *Humanae Vitae*

LE RECOURS À LA TRADITION

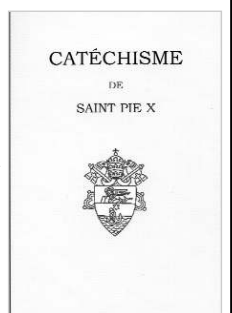
Pertinence de la critique anti-moderniste face à la crise de la société contemporaine à laquelle l'Église conciliaire a voulu s'adapter.

Le Courrier de Rome a réédité le CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

publié en 1912 par ordre de saint Pie X

Édition brochée, 10 €

Édition cartonnée vert
sombre, gravée aux
fers, 20 €



Devenu pape, saint Pie X a promulgué, en 1905, une version révisée d'un catéchisme classique, publié en 1765. Ce catéchisme, intitulé *Abrégé de la doctrine chrétienne* ou *Catéchisme de Rome*, et dont des traductions françaises avaient paru en 1906 et 1907, a été réédité en 1976, 1984.

En octobre 1912 saint Pie X, promulguait un « catéchisme nouveau », le *Catéchisme de la doctrine chrétienne*, celui qui vient d'être réédité.

Ce catéchisme avait un ordonnancement différent et était plus bref (433 questions-réponses). Dans la lettre approuvant ce nouveau catéchisme qui devait se substituer à l'ancien, saint Pie X disait « *Dès le début de Notre Pontificat, Nous Nous sommes occupés avec le plus grand soin de l'instruction religieuse du peuple chrétien, et en particulier des enfants, persuadés qu'une grande partie des maux qui affligent l'Église proviennent de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois... »*... « *Nous exhortons vivement dans le Seigneur tous les catéchistes, maintenant que la brièveté même du texte facilite leur travail, à s'efforcer d'expliquer et de faire pénétrer dans l'âme des enfants la doctrine chrétienne, et avec d'autant plus de soin qu'est plus grand aujourd'hui le besoin d'une solide instruction religieuse, à cause du développement que prennent l'impiété et l'immoralité. Qu'ils se rappellent toujours que le fruit du catéchisme dépend presque totalement du zèle, de l'intelligence et du savoir-faire avec lesquels ils réussiront à en rendre l'enseignement plus facile et plus agréable... »*

Ce catéchisme de 1912 a connu, en Italie et dans beaucoup de pays, sauf en France, une diffusion ininterrompue. Jean-Paul I^{er} le recommandait encore en 1978.

À COMMANDER AU COURRIER DE ROME

Monsieur l'Abbé Jean-Michel Gleize, professeur au Séminaire d'Écône, vient de publier « *Le successeur de Pierre* », traduction annotée de l'opuscule de 1521, d'après l'édition Lauchert de 1925, de Thomas de Vio Cajetan, cardinal de Saint-Sixte (1469-1534). Connu pour être le commentateur par excellence de saint Thomas d'Aquin, témoin privilégié de la révolte luthérienne, **Thomas de Vio Cajetan** se fera aussi le défenseur intrépide de la papauté. Dans le présent ouvrage - traduit pour la première fois en français - Cajetan démontre l'institution divine de la monarchie pontificale, en s'appuyant sur la lettre des Évangiles : démonstration théologique dont la rigueur scolastique apporte une réponse irréfutable aux objections de Luther... Ancêtre et précurseur de la définition dogmatique du concile Vatican I de 1870, Cajetan apparaît aussi comme un point de repère assuré pour tous ceux que désorientent les textes novateurs de l'aggiornamento depuis Vatican II.

VENTE AU COURRIER DE ROME PRIX (PORT COMPRIS) 16 €



LES PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X

2 tomes reliés -

Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99
Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p - 160x240 23

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape ; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.

Un bon complément aux deux autres ouvrages

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE YVES CHIRON

1 volume, 346 pages - 21

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, à avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

TÉMOIGNAGES

LE MESSAGE DU PADRE PIO KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p - 11

Fille spirituelle du Padre Pio, Katarina TANGARI raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le bienheureux moine stigmatisé.

LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 pages - 9,9

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitule « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 pages - 3,8

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité : toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

STAT VERITAS

ROMANO AMERICO

1 volume 190 pages - 21

Ce livre est la suite de "Iota Unum". Il est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre "Tertio Millenio adveniente" du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 pages - 1,5

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr LEFEBVRE suite aux sacres de 1988.

LA NOUVELLE THÉOLOGIE

PRÉFACE DE MGR SPADAFORA

1 volume 210 pages - 15,2

Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie ?

L'OECUMÉNISME

1 volume 144 pages - 9,2

L'oecuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 pages - 1,5

Lorsque Mgr LEFEBVRE fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fautive de la Tradition dans son caractère vivant ; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 pages - 9,15

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « Courrier de Rome » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 pages - 18,3

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION

ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE PR PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 pages - 10

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

MAÇONNERIE - POLITIQUE

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES EPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON)

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre "l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse" ! (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement.

**Ouvrage épuisé, en cours de réédition
avec plus de 100 pages de mises à jour.**

LA MAÇONNERIE A LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 pages - 6,9

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino PECORELLI le 12 septembre 1978. La liste PECORELLI fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

GUERRE EN YOUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 pages - 3,7

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE, 8 et 10 décembre 1994 - 165 pages - 12

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II, 2 et 5 janvier 1996 - 482 pages - 27,4

3. LA TENTATION DE L'OECUMÉNISME, 21 et 24 avril 1998 - 518 pages - 22,9

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 3, 4 et 5 août 2000 - 347 pages - 23

5. LA MESSE EN QUESTION 12, 13, 14 avril 2002 - 505 pages - 25

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du

Courrier de Rome, payable en euros, en

France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

VOUS POUVEZ COMMANDER AU COURRIER DE ROME